

**Association Crématisse du Maine -  
Assemblée Générale 20 Novembre 2021**

**Rapport Moral**

Mesdames, messieurs, cher(e)s ami(e)s,

Les membres du Conseil d'Administration et moi-même sommes heureux de vous accueillir, pour cette Assemblée Générale 2021 et de pouvoir échanger avec vous, après cette longue période sans que nous puissions nous retrouver.

Je vais commencer par un erratum concernant la dernière lettre d'informations que nous avons envoyée. J'ai par inattention j'ai copié le brouillon et non l'original.

Au départ le mouvement crématisse a été fondé pour développer l'implantation des crématoriums sur le territoire. Cet objectif est désormais atteint dans la plupart des régions, la Sarthe est pourvue de 2 crématoriums. En effet le choix de la crémation a dépassé les 40% en France, en 2020. Et un peu plus de 44% des défunts ont été crématisés en Sarthe. Cependant, comme la plupart des associations crématisse, le nombre d'adhérents de l'Association Crématisse du Maine diminue.

La fréquentation de nos permanences à la Maisons des Associations (aidée par la Covid sans doute) est quasi nulle (1 personne en 2021). Or, le coût de la location de la salle est important (118 € pour une année pleine) compte tenu de cette faible fréquentation. De ce fait, nous avons décidé de l'arrêter à compter du 1er janvier 2022.

Nous sommes le plus souvent contactés par téléphone. Nous resterons joignables par ce moyen et nous nous déplacerons à la demande des personnes qui souhaitent avoir des informations ou des conseils. Le siège social de l'Association Crématisse du Maine reste domicilié à la Maison des Associations.

En nous appuyant sur le travail de nos aînés, et forts de nos valeurs de laïcité, de respect et de dignité des défunts, nos objectifs s'orientent davantage vers le conseil et l'accompagnement, et nous nous attachons à remettre plus d'humanisme autour de la mort afin de lutter contre le consumérisme dans le domaine du Funéraire. Ce fut d'ailleurs le sens de notre action en 2020 pour que les cérémonies puissent de nouveau avoir lieu au Crématorium du Mans.

La diminution du nombre des adhérents vaut pour la plupart des associations crématisse. Il est de plus en plus difficile de trouver des administrateurs et certaines associations sont contraintes d'arrêter leurs activités. Pour pallier ces difficultés, la Fédération Française de Crémation a modifié ses statuts. Les adhésions pourront désormais se faire directement auprès de la FFC pour les personnes qui habitent des départements non pourvus d'association, mais subsisteront des délégués locaux qui garderont le contact avec les adhérents.

En 2020 et 2021, plusieurs pannes dans les crématoriums Manceaux les ont contraints à allonger les délais de crémation.

Dans le cadre du comité d'éthique du crématorium des Hunaudières, nous avons proposé, de

participer à l'écriture de recommandations de bonnes pratiques concernant les dépôts d'objets dans les cercueils, François Gravay, président du comité d'éthique des Hunaudières nous en parlera tout à l'heure.

La période épidémique que nous vivons depuis début 2020 nous rappelle, si nous l'avions oublié, que la mort peut tous nous atteindre à tout moment.

L'an passé, j'avais rappelé l'importance d'écrire ses volontés et de les partager avec ses proches. Mes préconisations restent valides. En cas de litige, ce sera une preuve de vos souhaits. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez besoin de conseils, nous pourrions vous aider.

Plus que jamais, nous devons combattre des idées fausses :

- nous entendons ici où là que la dispersion des cendres n'est plus autorisée, il n'en est rien. La dispersion est toujours possible que ce soit en pleine nature, en mer, en montagne, au jardin du souvenir du cimetière communal. Nous préconisons l'utilisation d'urne biodégradable plus écologique et moins onéreuse.

- les contrats obsèques, ne sont ni obligatoires ni nécessaires, le montant des funérailles peut être prélevé directement sur le compte du défunt à hauteur maximum de 5000€.

- Si la maison de retraite est le domicile de la personne âgée, lorsqu'elle décède, son corps peut y demeurer jusqu'aux funérailles.

- un sujet d'actualité : les recettes inhérentes à la récupération des métaux issus de la crémation.

Nous défendons l'idée que ces recettes (environ 4 Millions d'euros sur le territoire Français) soient inscrites : soit dans les comptes d'exploitation des crématoriums, soit pour payer les crémations des plus démunis, ou retourner vers la Sécurité Sociale.

Pour finir, quelques informations pratiques :

Nous avons fait le choix, cette année encore de ne pas augmenter le montant de la cotisation et de participer au coût du repas qui suit l'Assemblée Générale. Nous ne pourrions peut-être pas poursuivre ces efforts si la diminution des adhérents persiste.

Vous avez la possibilité de choisir d'adhérer ou non à la revue Crémation. Je vous encourage à vous abonner à cette revue qui est un outil intéressant qui apporte des informations pratiques. Elle ne coûte que 6€ par an pour 4 numéros. Je vous encourage très fortement à y adhérer, en version papier ou numérique, pour éviter sa disparition.

Je vous remercie de votre attention.

Marie-Cécile FOUQUET

Le Mans, le 20 novembre 2021